

Carnet de correspondance

Ce carnet de correspondance, que l'élève doit toujours avoir en sa possession, devra rester dans sa présentation initiale : il sera présenté à chaque demande de l'administration ou des professeurs, et visé régulièrement par les parents.

Photo de Daniel JANNE, Villars pour GEPV

RÉF. C1-08

Année scolaire 200 - 200

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____